

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	13

Date de convocation et d'affichage : vingt-sept février deux mil dix-sept.

Séance du: L'an deux mil dix-sept, le dix mars à 19 heures 30 minutes,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme BLANCHARD Yvette - Mme HOSSELET Jeannine - Mme LELEU Nathalie - Mme DE COCK Stéphanie - Mme DZIEMBOWSKI Séverine - M. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - DEL FABRO Gérald - COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric - M. LUDWICZAK Jérôme - Mme D'HALLUIN Chantal - M. BUADES Michel

Absents excusés : M. GUIROD Alain

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE RAMILLIES ET DE BEURAIN AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS » A COMPTER DU 01 JUILLET 2017 :

Madame Le Maire explique que les Communes membres sont invitées à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Ramillies et de Beaurain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Ramillies et de Beaurain au SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 01 juillet 2017

NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte :

- **L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,**
- **L'Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou**

*pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine),*

- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES DES HORTENSIAS ET DE LA SENSÉE

Madame Le Maire fait lecture du résultat de l'appel d'offres qui a été lancé pour la requalification des rues des Hortensias et de La Sensée.

Après analyse, il ressort que l'entreprise Jean Lefebvre de Cambrai est proposée mieux disante pour un montant de 181 870.80 € HT. soit

- 149 583.30 € pour la rue de La Sensée
- 32 287.50 € pour la rue Des Hortensias

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Jean Lefebvre à Cambrai

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- attribue le marché à l'entreprise Jean Lefebvre à Cambrai pour un montant de 181 870.80 € HT soit un montant total TTC de 218 244.96 €

- autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :

Madame Le Maire précise que des réalisations d'aménagement de sécurité et d'accessibilité doivent être entreprises sur La sensée

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du conseil départemental du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS :

Madame Le Maire précise que la rénovation de la Rue de La Sensée va être entreprise (sécurité, accessibilité...)

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du conseil départemental du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA SENSÉE

Madame Le Maire soumet à l'assemblée le résultat d'appel d'offres concernant la requalification de la rue de La Sensée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux pour la rue de La Sensée
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE RD 402, RUE LE MARAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HEM-LENGLET :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du conseil départemental du Nord du 23 janvier 2017 précisant que lors de la réalisation de la nouvelle RD 402 avec le franchissement du canal de la Sensée, le principe du déclassement de l'ancienne route a été approuvé par une délibération de

la commune de 1987 après mise en œuvre d'un nouveau revêtement.

Une participation exceptionnelle d'un montant de 30 000.00 € a été proposée à la commune afin de clore le dossier.

Un courrier de contestation a été adressé au conseil départemental. Ce dernier reste sur ses positions et décide de nous octroyer une aide exceptionnelle supplémentaire de 10 000.00 € soit un montant total de 40 000.00 €.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le déclassement de l'ancienne RD 402 (la passerelle restant propriété des voies navigables) sous réserve du versement de l'aide financière de la somme de 40 000.00 € du conseil départemental du Nord.

COURRIER DE M. ET Mme RICHARD

Madame le Maire fait lecture de plusieurs courriers de M. et Mme RICHARD résidant 12, rue des violettes à Hem-Lenglet, sollicitant l'agrandissement de l'allée communale reliant leur logement.

Le conseil municipal confirme la décision prise par Madame le Maire en date du 05 octobre 2016 de refuser l'élargissement de ladite allée compte tenu de l'absence d'intérêt communal. Les démarches incombent à M. et Mme RICHARD auprès des propriétaires concernés.

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette,